

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du lundi 29 mai 2017

Le Conseil du Territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de Membres en exercice : 72 Présents : 40
Excusés : 21
Absents : 11

Le Président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 29 MAI 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le LUNDI VINGT NEUF MAI à VINGT HEURES, le Conseil de Territoire, dûment convoqué le VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX SEPT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 40

M. AMARI Farid, M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BARON Stéphane, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. CANNAROSSO Frank, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COMAYRAS Christine, M. CONTY Albert, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. FLEURY Stéphane, M. GRAMFORT Mathieu, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEVE Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme PINHEIRO Amélie, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme SAGNA Fatou, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa,

EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 21

Mme ARAB Dalila,	à	M. GRAMFORT Mathieu
Mme AUTAIN Clémentine,	à	Mme DE CARVALHO Virginie,
M. BOUMEDJANE Karim,	à	M. VAZ Micaël,
Mme BOUR Patricia,	à	M. RANQUET Jean-Philippe,
M. CAHENZLI Denis,	à	M. CHAUSSAT Jacques,
M. FERREIRA Lino,	à	M. ARDJOUNE Madani,
M. GATIGNON Stéphane,	à	Mme MABCHOUR Najet,
Mme JAOUANI Amel,	à	Mme DUBOE Nicole,
Mme LAGARDE Aude,	à	M. AMARI Farid,
M. LAGARDE Jean-Christophe,	à	M. MANGIN Anthony,
Mme LEMARCHAND Brigitte,	à	Mme COMAYRAS Christine,
M. MAHMOUDI Yacine,	à	Mme VANDENABELLE Bernadette,
Mme MARQUETON Céline,	à	M. FLEURY Stéphane,
M. MIGNOT Didier,	à	M. MONTES Mathieu,
Mme MOREIRA Véronique,	à	Mme WANLIN Elsa,
M. NICOLAS Frédéric,	à	Mme LEVE Séverine,
Mme QUERUEL Marie-Jeanne,	à	M. CHALLIER Guy,
Mme ROLAND IRIBERRY Nelly,	à	M. BAILLON Jean-François,
Mme SAGO Aïssa,	à	Mme MAROUN Séverine,
Mme SEGURA Angela,	à	M. CARRE Julien
Mme VALLETON Martine,	à	M. LAURENT Daniel,

ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 11

Mme BUFFET Marie-George, M. CHABANI Hamid, Mme COCOZZA Merzouba, Mme ELSODY Arhella, Mme LAGNEAU Muriel, M. MEIGNEN Thierry, M. MILLARD Jean-Luc, M. SALINI Stéphane, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François,

SECRETARE DE SEANCE :

M. Albert CONTY

A la question n°2.4 – Vie institutionnelle (41 – 22 – 9)

Monsieur Jean-Luc MILLARD rejoint l'assemblée avec le pouvoir de Monsieur Stéphane SALINI

A la question n°3.1 – Finances (43 – 24 – 5)

Madame Muriel LAGNEAU, avec le pouvoir de Madame Arhella ELSODY et Madame Merzouba COCOZZA avec le pouvoir de Monsieur François ZANGRILLI rejoignent l'assemblée

A la question n°3.2 – Finances (42 – 24 – 6)

Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée au moment des votes des comptes administratifs 2016 et confie la présidence à Madame Elsa WANLIN

A la question n°3.10 – Finances (41 – 24 – 7)

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la Présidence

Madame Séverine MAROUN avec le pouvoir de Madame Aïssa SAGO quitte l'assemblée

Madame Fatima BELMOUDEN quitte définitivement l'assemblée et donne son pouvoir à Madame Annie DELMONT-KOROPOULIS

A la question n°6 – Aménagement (42 – 25 – 5)

Madame Séverine MAROUN rejoint l'assemblée avec le pouvoir de Madame Aïssa SAGO

A la question n°7.1 – Urbanisme (40 – 23 – 9)

Monsieur Farid AMARI quitte définitivement l'assemblée avec le pouvoir de Madame Aude LAGARDE

Madame Séverine LEVE quitte l'assemblée avec le pouvoir de Monsieur Frédéric NICOLAS

A la question n°7.2 – Urbanisme (41 – 24 – 7)

Madame Séverine LEVE rejoint l'assemblée avec le pouvoir de Monsieur Frédéric NICOLAS

A la question n°9.2 – Transports (39 – 23 – 10)

Monsieur Mathieu GRAMFORT avec le pouvoir de Madame Dalila ARAB quitte définitivement l'assemblée et donne son pouvoir à Madame Fatou SAGNA

Madame Najet MABCHOUR quitte l'assemblée avec le pouvoir de Monsieur Stéphane GATIGNON

A la question n°10.1 – Personnel (40 – 24 – 8)

Madame Najet MABCHOUR rejoint l'assemblée avec le pouvoir de Monsieur Stéphane GATIGNON

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	5
ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2017	5
2 - VIE INSTITUTIONNELLE	5
2.1 - ADHESION DE L'EPT AU SEDIF ET SIAEP.TC DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE EAU AU 1ER JANVIER 2018.....	5
2.2 - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEAPFA SUITE A LA DEMISSION DE M. SISSOKO	5
2.3 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)	5
2.4 - ADHESION DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI A L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE - AdCF	5
3 - FINANCES	5
3.1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES POUR L'EXERCICE 2016 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	5
3.2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL.....	5
3.3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI.....	6
3.4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE.....	6
3.5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2016 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL	6
3.6 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL	6
3.7 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE PARIS TERRES D'ENVOI	6
3.8 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE PARIS TERRES D'ENVOI	6
3.9 - AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU A TREMBLAY-EN-FRANCE	7
3.10 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL	7
3.11 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL	7
4 - POLITIQUE DE LA VILLE	7
4.1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVE ASSOCIATIVE DU CONTRAT DE VILLE DE L'EX COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET	7
4.2 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND QUARTIER AULNAY-SOUS-BOIS / SEVRAN ET DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTERET REGIONAL DES COMMUNES DE SEVRAN (ROUGEMONT) , TREMBLAY-EN-FRANCE ET VILLEPINTE.....	7
5 - HABITAT	7
AVIS SUR LA CREATION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE PARIS TERRES D'ENVOI ET SA COMPOSITION	7
6 - AMENAGEMENT	8
7 - URBANISME.....	8
7.1 - PROJET DE REVISION DU PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE L'AERODROME DE PARIS-CHARLES DE GAULLE - AVIS DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI	8
7.2 - ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR WESTINGHOUSE DE SEVRAN AU TITRE DE L'ARTICLE L424-1 DU CODE DE L'URBANISME	8
7.3 - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE CENTRE-VILLE DE SEVRAN AU TITRE DE L'ART. L424-1 DU CODE DE L'URBANISME.....	8
8 - DEVELOPPEMENT DURABLE	8
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DE PARIS TERRES D'ENVOI - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE SUBVENTION	8
9 - TRANSPORTS.....	9
9.1 - CONVENTION PARTENARIALE LIEE AU CONTRAT TYPE 3 DU RESEAU DE BUS DE PARIS TERRES D'ENVOI.....	9
9.2 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE DEVOIEMENT DE L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA GARE DU BOURGET RER DU GRAND PARIS EXPRESS	9
10 - PERSONNEL	9
10.1 - CREATION DE POSTES EN VUE DES TRANSFERTS ET ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	9
10.2 - CONVENTION ENTRE L'EPT ET LE COMITE DES CEUVRES SOCIALES POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE PERSONNEL DE PARIS TERRES D'ENVOI	9
11 - AFFAIRES GENERALES	9
11.1 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES TELECOM DU SIPPAREC - AVIS DU CONSEIL DE TERRITOIRE POUR L'APPROBATION A L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (GSCE) DU SIPPAREC	9
11.2 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE DRANCY ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR L'ENTRETIEN PREVENTIF ET CURATIF DES TOITURES-TERRASSES	10
11.3 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE DRANCY ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE PORTANT SUR LA FOURNITURE DE MATERIELS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE	10

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Approuve** le Procès Verbal de la séance du Conseil de Territoire du 10 avril 2017.

2 - VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 - ADHESION DE L'EPT AU SEDIF ET SIAEP.TC DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE EAU AU 1ER JANVIER 2018

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion des communes d'Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget et Sevran pour l'ensemble de leur Territoire au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) à effet du 1^{er} janvier 2018,
- **Approuve** l'adhésion pour l'ensemble du Territoire de la commune de Villepinte et pour les quartiers centre-ville et Vert Galant de la commune de Tremblay-en-France, au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP.TC) à effet du 1^{er} janvier 2018,
- **Désigne** les représentants au sein de ces deux organismes à effet du 1^{er} janvier 2018,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

2.2 - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEAPFA SUITE A LA DEMISSION DE M. SISSOKO

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Procède** à l'élection d'un délégué suppléant du Territoire au SEAPFA en remplacement de Monsieur Saguï SISSOKO,
- **Proclame** élu M. Patrice SINAUD à la majorité absolue des suffrages exprimés.

2.3 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation à scrutin secret,
- **Désigne** M. Mathieu MONTES en qualité de représentant titulaire et M. Michel ADAM en qualité de représentant suppléant de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol auprès de la Commission Locale de l'Eau.

2.4 - ADHESION DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL A L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE - ADCF

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF),
- **Accepte** le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 9.000 € pour 2017,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

3 - FINANCES

3.1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES POUR L'EXERCICE 2016 PAR LE TRESORIER MUNICIPAL DE SEVRAN - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Arrête** le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2016,
- **Arrête** le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'exercice 2016,
- **Arrête** le compte de gestion du budget annexe régie de distribution eau à Tremblay-en-France pour l'exercice 2016,
- **Arrête** le compte de gestion du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil pour l'exercice 2016.

Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée au moment des votes des comptes administratifs et confie la présidence à Madame Elsa WANLIN

3.2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de Territoire à l'unanimité

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2016 de Paris Terres d'Envol, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats du compte administratif pour l'exercice 2016 à :

Résultat de fonctionnement :	3.295.161,11 €
Solde d'exécution d'investissement :	751.104,82 €

3.3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL**Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Constate** présentation faite du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe assainissement du Territoire Paris Terres d'Envol, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe assainissement du Territoire Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2016 à :

▪ Résultat de fonctionnement :	5 129 576,69 €
▪ Solde d'exécution d'investissement :	- 3 367 539,43 €

3.4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA REGIE DE DISTRIBUTION D'EAU DE TREMBLAY-EN-FRANCE**Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Constate** les identités de valeurs relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser sur l'exercice 2016,
- **Arrête** les résultats du compte administratif, du budget annexe, de la régie de distribution d'eau à Tremblay-en-France pour l'exercice 2016 à :

▪ Résultat de fonctionnement	761 169,59 €
▪ Solde d'exécution d'investissement	82 573,46 €

3.5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2016 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL**Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil pour l'exercice 2016 à :

▪ Résultat de fonctionnement :	- 333 830,37 €
▪ Solde d'exécution d'investissement :	2 217 698,99 €

3.6 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL**Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Affecte** le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2016, soit 3.295.161,11€ de la manière suivante :
 - à hauteur de 588.679,23 € en compte de réserves (recette au compte 1068),
 - à hauteur de 2.706.481,88 € en report à nouveau de fonctionnement (recette au compte 002).

3.7 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE PARIS TERRES D'ENVOL**Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Affecte** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe assainissement du Territoire Paris Terres d'Envol, soit :
 - 100 000 € en report à nouveau de fonctionnement,
 - 5 029 576,69 € en excédent d'exploitation capitalisé (compte 1068)

3.8 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE PARIS TERRES D'ENVOL**Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Inscrit** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 au budget annexe assainissement du Territoire Paris Terres d'Envol de l'exercice 2017, soit :
 - 100 000,00 € en report à nouveau de fonctionnement,
 - 5 029 576,69 € en excédent d'exploitation capitalisé (compte 1068).

3.9 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU A TREMBLAY-EN-FRANCE**Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Décide** l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe de la régie de distribution de l'eau comme suit :
 - Affectation au compte 1068 : 473 602,58 €
 - Affectation au compte 002 : 287 567,01 €
- **Dit** que le montant du report du résultat d'investissement 2016 en compte 001 est de 82 573,46 €

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la Présidence**3.10 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL****Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Affecte** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe service de l'eau au Blanc-Mesnil, soit - 333 830,37 € en report à nouveau de fonctionnement.
- **Affecte** une partie de l'excédent d'investissement cumulé à la couverture du déficit d'exploitation pour - 333 830,37 € et de la dotation d'amortissements complémentaires pour 688 158 €,

3.11 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU AU BLANC-MESNIL**Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Procède** à l'inscription d'une décision modificative intégrant les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe service de l'eau du Territoire Paris Terres d'Envol.

4 – POLITIQUE DE LA VILLE**4.1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVE ASSOCIATIVE DU CONTRAT DE VILLE DE L'EX COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET****Le Conseil de Territoire à l'unanimité**

- **Attribue** à différents porteurs de projets les subventions du dispositif Fonds d'Initiatives associatives pour un montant de 18.730 €,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4.2 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND QUARTIER AULNAY-SOUS-BOIS / SEVRAN ET DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTERET REGIONAL DES COMMUNES DE SEVRAN (ROUGEMONT) , TREMBLAY-EN-FRANCE ET VILLEPINTE.**Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain relatif au « Grand Quartier Aulnay-sous-Bois / Sevran » et les projets de renouvellement urbain d'intérêt régional des communes de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

5 – HABITAT**AVIS SUR LA CREATION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE PARIS TERRES D'ENVOI ET SA COMPOSITION****Le Conseil de Territoire à l'unanimité :**

- **Approuve** la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Paris Terres d'Envol,
- **Approuve** sa composition représentative de l'ensemble des acteurs locaux du logement social et sa structuration en commission plénière composée de trois collèges, dont les travaux seront alimentés par des ateliers partenariaux,
- **Propose** pour le premier collège formé des représentants institutionnels, outre les membres de droit que sont les huit Maires des Villes du territoire, un Vice-Président de l'EPT chargé de NPNRU, le représentant de la Région Ile-de-France, le représentant de la Métropole du Grand Paris et le représentant du Département de Seine-Saint-Denis,
- **Propose** pour le deuxième collège formé des représentants des professionnels, les représentants des ESH Immobilière 3F, Logement Francilien, Efidis, Emmaüs habitat, Vilogia, les représentants des OPH d'Aulnay-sous-Bois, de Drancy et de Seine-Saint-Denis Habitat, deux représentants désignés par l'AORIF (ESH et OPH), un représentant de la Semipfa et le représentant d'Action Logement,
- **Propose** pour le troisième collège formé des représentants des usagers et associations, les représentants de la Fédération départementale de la CNL 93 et de la CLCV, les représentants des locataires des 2 OPH locaux, le représentant de l'ADIL 93, le représentant de la FAPIL, le représentant d'Interlogement, le représentant d'Hôtel social 93 et quatre représentants des conseils citoyens,

- Dit que chaque membre de la Conférence Intercommunale du Logement est désigné par sa collectivité, son institution, son organisme, son association de rattachement ou, pour les représentants des conseils citoyens, sur la base d'un tirage au sort auprès des organes existants de démocratie locale du territoire,
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à engager l'ensemble des actions et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - AMENAGEMENT

DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) DANS LE CADRE DU PROJET COLISEE

Le Conseil de Territoire à la majorité (63 voix pour, 1 voix contre : Micaël VAZ, 3 abstentions : Dalila ARAB, Jean-François BAILLON, Mathieu GRAMFORT)

- **Autorise** le Président à solliciter une subvention auprès du CNDS, et à signer tous les documents s'y rapportant, dans le cadre de la recherche des sommes nécessaires au financement du projet du Colisée permettant la fixation du loyer annuel maximum tel que déterminé par la délibération du 19 décembre 2016

7 - URBANISME

7.1 - PROJET DE REVISION DU PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE L'AERODROME DE PARIS-CHARLES DE GAULLE – AVIS DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- Dit qu'aucune remarque n'est formulée sur le projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,
- **Emet** un avis favorable sur ledit projet.

7.2 – ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR WESTINGHOUSE DE SEVRAN AU TITRE DE L'ARTICLE L424-1 DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Décide** d'élargir le périmètre au titre de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme, dit « périmètre d'étude », au secteur concerné, figurant en bleu sur le plan ci-joint,
- **Précise** qu'en application des articles R211-2 et R211-3 la présente délibération sera notifiée au Directeur Départemental des Finances Publiques, au Président du Conseil Supérieur du Notariat, au Président de la Chambre Départementale des Notaires, au barreau constitué auprès du tribunal de grande instance de Bobigny, ainsi qu'au greffe du tribunal de grande instance de Bobigny.

7.3 – INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE CENTRE-VILLE DE SEVRAN AU TITRE DE L'ART. L424-1 DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Décide** d'instaurer un périmètre au titre de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme, dit « périmètre d'étude », sur l'ensemble du secteur concerné sur le territoire de Sevrans, figurant en bleu sur le plan ci-joint,
- **Précise** qu'en application des articles R211-2 et R211-3 la présente délibération sera notifiée au Directeur Départemental des Finances Publiques, au Président du Conseil Supérieur du Notariat, au Président de la Chambre Départementale des Notaires, au barreau constitué auprès du tribunal de grande instance de Bobigny, ainsi qu'au greffe du tribunal de grande instance de Bobigny.

8 – DEVELOPPEMENT DURABLE

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DE PARIS TERRES D'ENVOI – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE SUBVENTION

Le Conseil de Territoire à l'unanimité (62 voix pour, 3 NPPV : Mathieu GRAMFORT, Mathieu MONTES, Maryline VAUBAN)

- **Approuve** les termes de la convention telle que figurant en annexe et le versement de 70.000 € au titre de l'année 2017,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2017.

9 – TRANSPORTS

9.1 - CONVENTION PARTENARIALE LIEE AU CONTRAT TYPE 3 DU RESEAU DE BUS DE PARIS TERRES D'ENVOL

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention partenariale liée au contrat type 3 du réseau de bus de Paris Terres d'Envol,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **Autorise** le Président à signer la convention.

9.2 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE DEVOIEMENT DE L'OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA GARE DU BOURGET RER DU GRAND PARIS EXPRESS

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage confiant à la commune du Bourget le dévoiement des réseaux nécessaires à la réalisation de la gare du Grand Paris Express
- **Autorise** le Président à signer la convention.

10 – PERSONNEL

10.1 – CREATION DE POSTES EN VUE DES TRANSFERTS ET ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Adopte** le tableau des effectifs ci-joint comportant :
 - Création d'un (1) poste de Directeur général des services techniques
 - Création de deux (2) postes dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef
 - Création de trois (3) postes dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
 - Création de douze (12) postes dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux dont un poste à temps non complet
 - Création de douze (12) postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise
 - Création de quarante-quatre (44) postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques
 - Création d'un (1) poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux
 - Création de dix (10) postes dans le cadre d'emploi des attachés
 - Création de quatre (4) postes dans le cadre d'emploi des rédacteurs
 - Création de douze (12) postes dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs
 - Création d'un (1) poste dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion- Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à ces créations de postes,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours

10.2 – CONVENTION ENTRE L'EPT ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE PERSONNEL DE PARIS TERRES D'ENVOL

- **Approuve** la convention pluriannuelle de subvention du Comité des Œuvres Sociales, ci-annexée, dont le montant est déterminé annuellement, dans le cadre du vote du budget,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

11 – AFFAIRES GENERALES

11.1 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES TELECOM DU SIPPAREC – AVIS DU CONSEIL DE TERRITOIRE POUR L'APPROBATION A L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (GSCE) DU SIPPAREC

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion au GCSCE du SIPPAREC.
- **Autorise** le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Impute** la dépense annuelle en résultant sur le budget des exercices correspondants.

11.2 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE DRANCY ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR L'ENTRETIEN PREVENTIF ET CURATIF DES TOITURES-TERRASSES

Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Drancy et l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol pour la passation d'un accord-cadre portant sur l'entretien préventif et curatif des toitures-terrasses.
- **Autorise** le président à signer ledit document.
- **Accepter** que la commune de Drancy soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

11.3 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE DRANCY ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE PORTANT SUR LA FOURNITURE DE MATERIELS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE

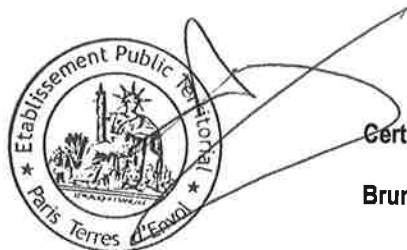
Le Conseil de Territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Drancy et l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol pour la passation d'un accord-cadre portant sur la fourniture de matériels nécessaires à l'exploitation des installations de génie climatique.
- **Autorise** le président à signer ledit document.
- **Accepte** que la commune de Drancy soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05

Le secrétaire de séance

Albert CONTY



Certifié affiché du

Bruno BESCHIZZA



Le Président

Bruno BESCHIZZA

